

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat

Titre : Pas de quartier pour le prix des piscines

Initiant-e: Ariane BAUD

Résumé :

Aujourd'hui, 4 piscines extérieures dites *de quartier* sont gratuites alors que 2 autres piscines (Montchoisi et Bellerive-Plage) ne le sont pas. Compte tenu des prévisions d'étés à venir de plus en plus caniculaires, l'ensemble de la population lausannoise devrait pouvoir avoir accès gratuitement à une piscine externe.

Est donc demandé à la Municipalité d'étudier l'opportunité de modifier les règlements des piscines de Montchoisi et Bellerive-Plage dans le sens de la gratuité.

Texte libre / argument :

L'été 2026 a été marqué par une succession de canicules et de tels épisodes vont être amenés à se répéter et s'amplifier dans le contexte du dérèglement climatique, comme de nombreuses mesures et observations le prouvent. Celui-ci est presque entièrement dû aux émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. Si les émissions continuent d'augmenter, ce qui paraît malheureusement être le cas, les effets s'intensifieront¹.

Les épisodes caniculaires ont des conséquences désastreuses en termes de santé publique : les personnes les plus vulnérables (enfants ou personnes âgées) ainsi que celles souffrant de maladies chroniques ou celles disposant de peu de moyens sont les plus impactées. Ainsi, en cas de fortes chaleurs, le nombre d'admissions aux urgences augmente de 3 % par rapport à la moyenne. Et les projections ne sont pas bonnes : en fonction des mesures prises au niveau mondial pour lutter contre le changement climatique, et compte tenu de l'évolution démographique prévue, il faut s'attendre à environ 1000 à 2500 décès liés à la chaleur en 2060 en Suisse, contre 300 dans la période de référence qui s'étend de 1981 à 2010².

Bien qu'il soit indispensable de lutter en première intention sur les causes de ce dérèglement climatique, il faut parallèlement pouvoir proposer des mesures sur les conséquences qui impactent la population. Comme proposer des lieux rafraîchissants et, en particulier, des espaces de baignades en plein air. C'est ce que la ville propose déjà, partiellement, avec sa carte des espaces frais³, accessibles au public *gratuitement ou à moindre frais* selon la Ville.

¹ <https://www.meteosuisse.admin.ch/climat/changement-climatique.html>

² <https://www.bag.admin.ch/fr/augmentation-des-temperatures-en-suisse-risques-pour-la-sante>

³ <https://www.lausanne.ch/portrait/climat/carte-espaces-frais.html>

Toutefois, si l'on y regarde plus attentivement, on découvre que 4 piscines sont gratuites. Il s'agit des piscines dites *de quartier* (Bellevaux, Boisy, Montétan et Vieux-Moulin). Les piscines de Montchoisi et de Bellerive-Plage, demeurent elles, payantes.

Si l'on jette un œil aux tarifs proposés, une sortie à la plage pour une famille avec 3 enfants revient à plus de Frs 21.- (avec, si la famille bénéficie des subsides un rabais de 30%), un tarif qui peut être largement prohibitif pour bon nombre de candidat·exs à la fraîcheur, surtout si les journées caniculaires se succèdent. Les tarifs proposés (Frs 6.- par personne ou Frs 5.- à html la pause de midi) dissuadent aussi d'un petit passage à la piscine entre 2 activités, pour espérer refroidir son organisme comme cela est possible dans les 4 piscines gratuites.

Comme il est peu probable que la canicule ne frappe de façon différenciée les quartiers de notre ville, il paraît important de permettre à l'entier de la population de se protéger contre les effets de la chaleur par la fréquentation d'un bassin.

Je pense particulièrement aux habitant·exs de la Bourdonnette, éloigné·exs des piscines dites *de quartier* et donc privé·exs de ces prestations très appréciées par les riverain·exs du haut de la ville.

Car une piscine de quartier, ce n'est pas seulement l'accès à la fraîcheur, c'est aussi un lieu de rencontre (lutte contre l'isolement social), un lieu de culture (accès aux livres), un lieu sportif (avec par exemple des cours gratuits d'aquagym), un lieu de convivialité tant intergénérationnelle qu'interculturelle avec une réelle plus-value sociale.

A noter qu'historiquement, deux de ces piscines étaient gratuites (Bellevaux et Montétan). Dès 2002, des velléités de les rendre toutes payantes ont surgi mais heureusement, c'est la tendance inverse qui s'est imposée et Boisy ainsi que Montétan ont pu accéder à la gratuité⁴.

Aujourd'hui ce sont les épisodes météo qui tendent à inciter à une large fréquentation de ces espaces. En effet, un très court précédent a déjà eu lieu, le 23 août 2023 et pour faire face à un« dôme de chaleur »,Bellerive et Montchoisi avaient proposé un mercredi d'accès gratuit⁵.

Ces événements caniculaires vont se faire de plus en plus fréquents et il est donc important d'anticiper et de multiplier les lieux de baignade gratuits pour la population (mesure de santé publique), tous quartiers confondus.

Il pourrait ainsi être judicieux pour ce faire d'harmoniser les pratiques dans toutes les piscines externes de la ville de Lausanne, en modifiant, par exemple :

- l'alinéa 1 de l'article 3 du règlement de la piscine de Montchoisi (du 25 avril 2024) comme suit:

“L'accès à la piscine de Montchoisi est *gratuit*. // n'est autorisé que durant les heures d'ouverture.

⁴ Séance du conseil communal de Lausanne du mardi 6 décembre 2005

⁵ <https://www.loisirs.ch/actualite/gratuite-des-piscines-de-bellerive-et-de-montchoisi-lausanne-vd/>

- ainsi que l'alinéa 1 de l'article 3 du règlement de la piscine de Bellerive-plage (du 25 avril 2024) comme suit:

“L'accès à la piscine de Bellerive est *gratuit*. Il n'est autorisé que durant les heures d'ouverture.

La présente motion invite donc la Municipalité à étudier l'opportunité de modifier les règlements précités, comme le suggèrent les propositions ci-dessus.

Lausanne, le 7.9.2026

Ariane Baud

Magali Crausaz

Lana Damergi

Johann Dupuis

Mathias Humbert